MAIRIE DE LANTEUIL 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14

E-mail: mairie.lanteuil@orange.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu					
En exercice	15	habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.					
Présents	14	<u>Date de convocation</u> : 25 novembre 2024					
		Présents: Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Claude MONEGER, Nathalie DUBOIS, Albert LAURENT, Jean-Jacques VAILLANT, Léa DUMOND, Laure-Hélène MASSON, Jean François VERLHAC et Séverine VIGIER. Était excusé: Jérôme TADEUSZAK qui a donné procuration à Jean-François					
		VERLHAC. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT					

Objet: Décision Modificative au Budget principal n°2 – Adopté à l'unanimité des membres

Le conseil municipal valide la DM n°2 telle que présentée :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTES		MONTANTS (€)	COMPTE	S	MONTANTS (€)
Energie - Electricité	60612(011)		-500,00			
Intérêts réglés à l'échéance	66111(66)	- 1	500,00			
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		3/4	0,00			0,00
OP : VIDEOSURVEILLANCE			13 552,60			
Subv. Grpt: Bien mobilier, matériel et études	2041511(204)		13 552,60			
OP : ACQUISITION MOBILIER ET MAT DIVERS			2 000,00			
Autres inst., matériel, outil. techniques	2158(21)	56	2 000,00			
OP: TRAVAUX SUR DIVERSES ROUTES	,					15 552,60
Dot. équip.territoires ruraux non transf				13461(13)	203	15 552,60
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT			15 552,60			15 552,60

Objet: Autorisation pour Monsieur le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement année 2025 avant l'adoption du budget – Adopté à l'unanimité des membres

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2025 avant l'adoption du budget dans la limite du quart des crédités votés en 2024.

Objet : Contribution de fonctionnement 2024 au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Correze Centre de Supervision Départemental avec conclusion d'une convention pour la mise en place des dispositifs de vidéo protection et approbation d'une dépense d'investissement relative au déploiement de la vidéo protection sur le territoire de la commune – Adopté à la majorité des membres (1 abstention : Jean-François VERLHAC)

Le conseil municipal approuve le montant et les modalités de versement de la contribution tels qu'ils lui ont été présentés, soit 1€ par habitant et 150€ par caméra existante, approuve la conclusion d'une convention relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités d'intervention

du personnel chargé du visionnage, approuve le projet d'installation de dispositifs de vidéoprotection sur le territoire de la Commune et approuve l'engagement de la dépense d'investissement correspondante d'un montant total de 9 097,00 €, dont 4 549,00 € à la charge de la Commune, en vue de la réalisation de ce projet.

Objet : Révision des loyers des logements pour 2025 et les années suivantes – Adopté à l'unanimité des membres

Le conseil municipal fixe l'augmentation des loyers des logements conformément aux dates fixées dans les contrats de baux des locataires.

Objet : Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire – risque prévoyance – procédure de convention de participation proposée par le CDG19 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal adhère à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à compter du 1^{er} janvier 2025 et fixe le montant de la participation financière à 17 euros par mois pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation.

Objet : RIFSEEP – Actualisation article 6 écrêtement des primes et indemnités – Adopté à l'unanimité des membres

Le conseil municipal modifie l'article 6, relatif à l'écrêtement des primes et indemnités en cas de longue maladie et grave maladie.

Objet: Passation du contrat d'assurance statutaire personnel CNP 2025 – Adopté à l'unanimité des membres

Le conseil municipal valide la proposition de la CNP pour l'assurance statutaire du personnel communal pour 2025.

Objet : Instruction des autorisations d'urbanisme 2025 - 2027 – Adopté à l'unanimité des membres

Le conseil municipal confie l'instruction des autorisations d'urbanisme du territoire communal à la Cellule Départementale d'Urbanisme du Conseil Départemental de la Corrèze, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de 3 ans.

La séance est levée à 20h36.

Le Maire, Christian DERACHINOIS

